

A Pan-African Conservation Trust

Résumé

Août 2022

La justification

Les systèmes africains d'aires protégées et conservées sont l'épine dorsale des infrastructures naturelles qui sous-tendent les aspirations de développement énoncées dans l'Agenda 2063 et contribuent aux objectifs mondiaux de lutte contre le changement climatique, la biodiversité et la désertification.

Mais une grande majorité des aires protégées et conservées en Afrique manquent de ressources, ce qui les rend vulnérables à l'empiètement, à la conversion et à la dégradation. Les fonds fiduciaires pour la conservation existants fournissent un soutien à certaines des aires protégées et conservées d'Afrique, les aidant à être mieux gérées et mieux positionnées pour investir dans leur durabilité et faire face aux situations de crise telles que la COVID. Mais seule une petite fraction des plus de 8 600 aires protégées et conservées à travers l'Afrique a accès à de tels mécanismes. Un fonds fiduciaire panafricain pour la conservation étendra la couverture à l'ensemble du système, établira une responsabilité partagée entre les dirigeants des aires protégées sur le continent, créera des incitations à la responsabilité et à la transparence et s'alignera sur les aspirations de développement panafricaines énoncées dans l'Agenda 2063.

Pourquoi maintenant

Les objectifs mondiaux pour le climat et la biodiversité sont inaccessibles sans l'Afrique. Les zones de conservation africaines enferment des stocks de carbone supérieurs à 60 Gt. La réduction de la déforestation et de la dégradation permettrait d'éviter les coûts sociaux des dommages climatiques de 8,7 à 10,9 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. Les efforts mondiaux pour façonner une bioéconomie résiliente au climat offrent des opportunités de mobiliser des ressources importantes pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable et le partage des avantages. L'Afrique a besoin d'une architecture financière pour s'assurer que ces ressources sont canalisées vers l'action sur le terrain. AFACT est coconçu avec la contribution des gestionnaires d'aires protégées eux-mêmes, pour s'assurer que leurs besoins sont pris en compte dans l'élaboration du mécanisme. AFACT fait partie de notre parcours collectif visant à placer le leadership africain au centre de la gestion et du financement des aires protégées et conservées.

Le concept

Créer un mécanisme de financement hybride indépendant pour soutenir les coûts opérationnels et récurrents du domaine des aires protégées dans les 54 pays africains.

La conception

L'APACT prend la forme d'un mécanisme hybride composé d'une dotation, d'un roulement / amortissement et d'investissements à impact qui soutiennent les entités publiques, communautaires, autochtones ou privées gérant des aires terrestres et marines protégées et conservées en Afrique. L'APACT sera un mécanisme complémentaire et supplémentaire aux fonds fiduciaires pour la conservation et aux mécanismes de financement des aires protégées existants.

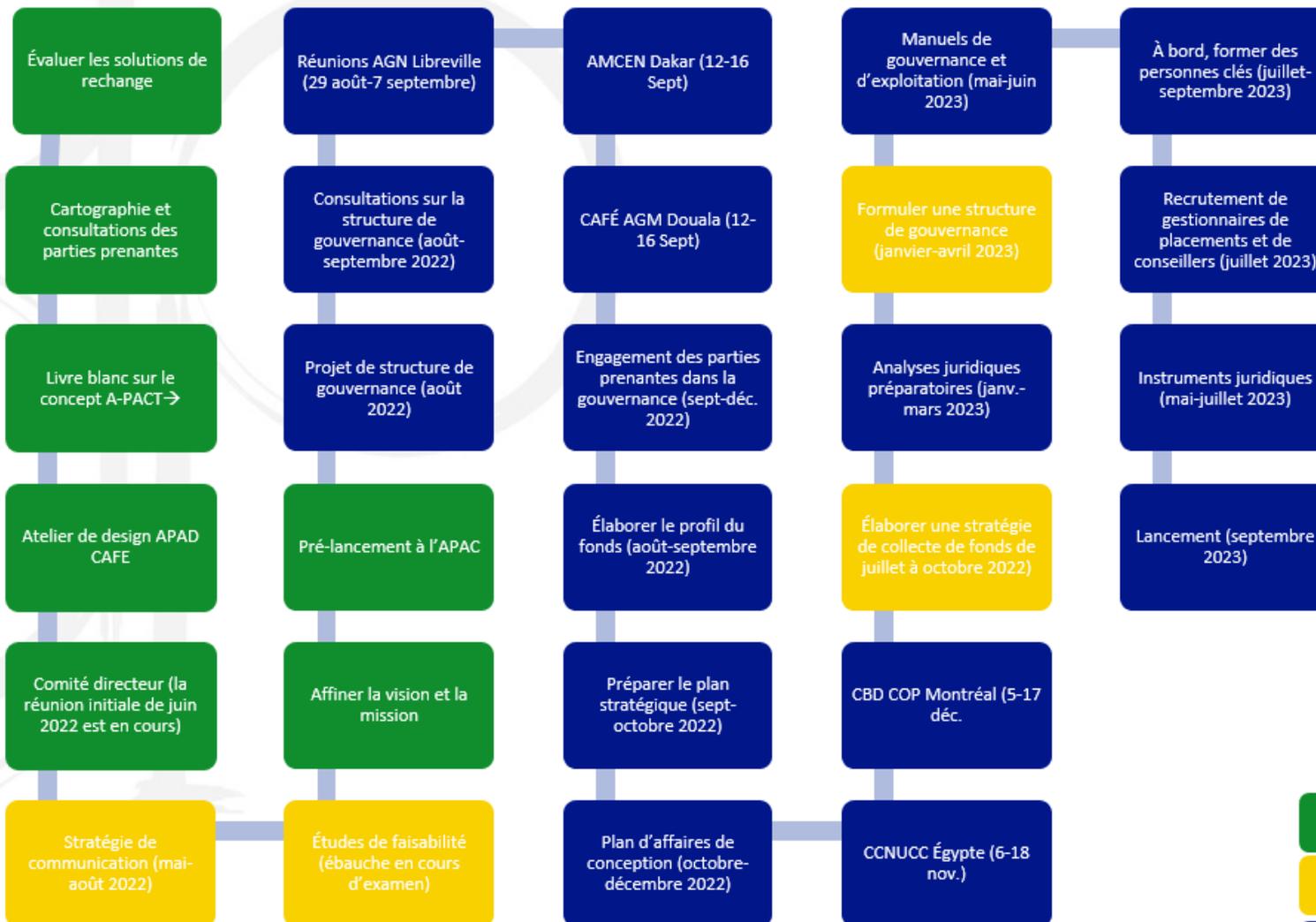
La composante dotation est conçue pour avoir un mécanisme de décaissement simplifié basé sur le modèle d'un transfert monétaire conditionnel, par lequel l'autorité de gestion de l'aire protégée ou conservée bénéficiaire reçoit un paiement sur la dotation à utiliser pour les priorités identifiées par l'autorité de gestion pour améliorer l'efficacité de la gestion de l'aire protégée. Le mécanisme serait basé sur la performance et piloterait, en utilisant un ensemble standardisé d'indicateurs de performance et de processus tels que la Liste verte de l'UICN pour suivre l'impact des actions entreprises. Un financement supplémentaire de la dotation serait alors déclenché sur la base de la réalisation des objectifs de performance.

La composante de fonds d'amortissement ou de roulement est conçue pour permettre aux gestionnaires d'aires protégées et conservées d'accéder à des fonds qui améliorent leur capacité à faire face à des menaces spécifiques telles que les sécheresses ou les inondations, les infestations ou d'autres impacts liés au climat, et d'entreprendre les travaux nécessaires pour obtenir un financement grâce à des solutions innovantes. sources. Il peut s'agir de planification d'entreprise, de références carbone ou d'évaluations de la vulnérabilité qui sont nécessaires pour accéder au secteur privé, au climat et à d'autres types de financement.

La composante d'investissement privé est susceptible de prendre la forme d'un modèle d'approbation ou d'accréditation où les mécanismes de financement du secteur privé eux-mêmes sont en dehors des auspices de l'APACT, gérés par des groupes d'investisseurs et approuvés ou accrédités par l'APACT pour leur alignement avec les objectifs et principes de l'APACT. . L'intention est de débloquer des financements privés pour des investissements dans des activités qui ont un retour comme les concessions touristiques, les marchés du carbone ou les compensations de la biodiversité.

La gouvernance

Conformément à la norme de l'industrie pour l'établissement de fonds fiduciaires pour la conservation, telle que définie par la Conservation Finance Alliance, l'APACT dispose d'un comité directeur présidé par Son Excellence Hailemariam Desalegn, qui est le mécanisme de gouvernance intérimaire pendant le processus de conception. Le comité directeur façonne le mécanisme de gouvernance sur la base des contributions des réunions de l'APAC, de l'engagement des parties prenantes et des dialogues avec des groupes clés tels que les jeunes et les PACL. Les pratiques sont tirées des mécanismes existants tels que le Fonds de réponse COVID-19 de l'UA et des expériences des membres du Consortium des fonds africains pour l'environnement (CAFE). Une considération clé dans l'élaboration du cadre de gouvernance se situe entre le désir d'une large représentation, la contribution, l'inclusivité et le besoin d'avoir une structure gérable.



- complété
- en cours
- A venir

